

**Projet de parc éolien « Autour des carrières »
Commune de Marson (dept de la Marne)**

**Compte-rendu de la permanence publique du 31 mars 2025
Mairie de Marson**

Table des matières

1. Présentation générale de la permanence	3
2. Déroulement de la permanence	3
3. Objectifs de la permanence	4
4. Thèmes abordés lors de la permanence	4
4.1. Contexte écologique et enjeux de biodiversité	4
4.2. Contraintes acoustiques et mesures de réduction des nuisances sonores	5
4.3. Aspects aéronautiques	5
4.4. Intégration paysagère et préservation du patrimoine.....	5
4.5. Cadre juridique	6
4.6. Enjeux techniques liés au raccordement.....	6
4.7. Présentation des plans du projet et photomontages.....	6
5. Rappel du contexte du projet	7
6. Principales questions du publique et réponses fournies	7
7. Conclusion	9
Annexe	11

1. Présentation générale de la permanence

La permanence publique organisée dans le cadre du projet éolien "Autour des Carrières" s'est tenue à la mairie de Marson le lundi 31 mars 2025. Cet évènement a été organisé afin d'informer les habitants des communes concernées (Marson, Vésigneul-sur-Marne, Pogy, Saint-Germain-la-Ville, Francheville) sur les avancées du projet, ses enjeux, et les étapes à venir. Il a aussi permis de recueillir les retours et remarques des participants.

Présents :

- **Marien Noël**, Coordinateur de l'équipe développement, responsable régional Est et de l'agence de Dijon
- **Wassima ANINGUE**, Cheffe de projet
- **Sandra Cassinot**, Chargée de communication
- **Habitants et agriculteurs :**

Nom - Prénom	Fonction/commune
GERARD Joël	Marson
DEVERGNE Laurent	Agriculteur à Vésigneul sur Marne
VOISIN dit LACROIX Noël	Maire de Marson
MATHIEU Jean-Luc	Marson
LEONE Raphaël	Pogy
BOTTREAU Frédéric	Marson
GEORGELET Jean-Jacques	Marson
COURTIN Christophe	Francheville

2. Déroulement de la permanence

L'équipe projet est arrivée à 14h30 pour la préparation de la salle :

- Mise en place des panneaux explicatifs (écologie, acoustique, paysage, raccordement, etc.)
- Installation de supports papier à consulter librement
- Montage d'un espace d'accueil pour recueillir les remarques individuelles

L'accueil du public a débuté à 16h00.

Un total de **8 visiteurs** ont échangé directement avec les membres de l'équipe projet. La séance s'est terminée à 19h00.

3. Objectifs de la permanence

Objectifs de la permanence :

- Informer sur l'état d'avancement du projet
- Présenter les photomontages et les plans actualisés
- Expliquer les choix techniques retenus ainsi que les mesures d'atténuation envisagées
- Répondre aux préoccupations exprimées localement
- Recueillir les remarques et suggestions utiles à la poursuite du développement

La permanence avait pour vocation de faire le point sur l'évolution du projet, de présenter les dernières actualisations et d'apporter des réponses aux questions des habitants.

4. Thèmes abordés lors de la permanence

4.1. Contexte écologique et enjeux de biodiversité

L'un des aspects majeurs abordés durant la permanence a été l'intégration du projet dans son environnement naturel. Situé à proximité de corridors de migration d'oiseaux et d'espaces naturels sensibles, le site a fait l'objet de nombreuses études écologiques. Plusieurs espèces protégées, comme la Pipistrelle commune, la Noctule ou encore le Faucon crécerelle, ont été recensées.

Pour limiter l'impact sur ces espèces, des mesures concrètes sont prévues :

- **Bridage nocturne spécifique** des éoliennes, notamment durant les périodes de migration ou de reproduction.
- **Respect d'une distance réglementaire** avec les haies, boisements et milieux humides, afin de préserver les habitats naturels.
- **Mise en place de zones refuges** pour certaines espèces menacées comme l'Œdicnème criard.
- **Installation de capteurs de biodiversité** pour un suivi environnemental en continu et ajustement des mesures si nécessaire.
- **Suppression des éclairages superflus** afin de ne pas perturber la faune nocturne.

Ces dispositifs visent à concilier production d'énergie verte et préservation des écosystèmes locaux.

4.2. Contraintes acoustiques et mesures de réduction des nuisances sonores

Le bruit généré par les éoliennes est souvent une préoccupation pour les riverains. C'est pourquoi une attention particulière a été portée à ce sujet lors de la permanence.

Le projet intègre plusieurs éléments pour **réduire les nuisances sonores** :

- **Études acoustiques détaillées** menées sur site, incluant la topographie, les vents dominants et les effets cumulés avec d'autres parcs.
- **Respect strict des seuils réglementaires** : 3 dB(A) la nuit et 5 dB(A) le jour.
- **Bridage acoustique nocturne**, activé automatiquement selon les conditions météo et les données de bruit ambiant.
- **Pales innovantes équipées de systèmes de serration**, permettant une réduction significative du bruit généré par la rotation.
- **Éloignement important des habitations** : aucune habitation recensée à moins de 1 300m du parc.

Ces dispositifs assurent un confort acoustique optimal et une cohabitation harmonieuse entre le parc éolien et les habitants.

4.3. Aspects aéronautiques

Un volet spécifique de la concertation a porté sur la compatibilité du projet avec l'espace aérien et les installations sensibles à proximité. Le projet a été soumis à l'avis de la **Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC)**, qui a validé son implantation, sous réserve de respecter certaines conditions.

Mesures prévues :

- **Balisage lumineux des éoliennes**, avec intensité variable selon les heures et conditions de visibilité.
- **Vérification de l'absence d'interférences** avec les radars civils et militaires.
- **Positionnement réfléchi** des éoliennes pour ne pas gêner les trajectoires d'approche ou les couloirs aériens locaux.

Ces éléments permettent de garantir la compatibilité du projet avec les règles de sécurité aérienne.

4.4. Intégration paysagère et préservation du patrimoine

L'impact visuel est un enjeu central, notamment du fait de la proximité de **la Basilique de l'Épine**, classée au patrimoine mondial de l'UNESCO, et de la **Collégiale Notre-Dame-en-Vaux** à Châlons-en-Champagne. L'équipe a présenté de nombreux photomontages, réalisés selon les prescriptions de la DREAL.

Pour préserver la qualité du paysage :

- Une Zone d'Influence Visuelle (ZIV) de **24 km** a été définie.
- **Des photomontages** par saison ont été produits (été et hiver), avec et sans végétation.
- Le positionnement stratégique des mâts **limite leur visibilité** depuis les points sensibles.
- Les matériaux utilisés (blanc mat, faible réflectivité) **réduisent l'impact visuel**.
- **Éclairage réglementé** pour ne pas dénaturer l'ambiance nocturne.

Une étude de co-visibilité a démontré que **les éoliennes ne perturberaient pas la silhouette de la basilique**, visible depuis certaines distances, mais non dominée par les mâts grâce à un placement judicieux.

4.5. Cadre juridique

Le projet a suivi une procédure réglementaire complète, avec dépôt d'un dossier d'autorisation environnementale.

L'équipe a rappelé que le porteur de projet agit **dans le strict respect des lois et procédures**, et reste ouvert à intégrer les remarques formulées dans ce cadre.

4.6. Enjeux techniques liés au raccordement

Un point technique important a concerné le **raccordement du parc éolien au réseau électrique**. Celui-ci nécessite une collaboration étroite avec **Enedis**, afin de garantir une alimentation sécurisée et conforme aux normes.

L'équipe a souligné que ces aspects sont **techniquement maîtrisés**, même si le chantier de raccordement représente une phase complexe à anticiper en amont.

4.7. Présentation des plans du projet et photomontages

Pour permettre aux visiteurs de visualiser concrètement l'impact du parc, plusieurs outils pédagogiques ont été présentés :

- **Plans d'implantation détaillés** (parcelles, zonage, accès, postes de livraison).
- **Photomontages grand format**, depuis des points de vue emblématiques (dont Pogny, Marson, La Basilique).
- **Cartes topographiques**, vues aériennes et cartes de covisibilité.
- **Explication des critères de choix de l'implantation** (vents dominants, accès, compatibilité foncière, enjeux écologiques).

Ces supports ont permis aux habitants de mieux comprendre la réalité du projet et de formuler des remarques précises, qui seront prises en compte pour affiner les études en cours.

5. Rappel du contexte du projet

Le projet "**Autour des Carrières**" vise à installer 10 éoliennes à Marson et Vésigneul-sur-Marne. Il s'inscrit dans une démarche de transition énergétique, tout en apportant des bénéfices économiques locaux.

Caractéristiques techniques :

- 10 éoliennes pour 43,2 MW
- Modèles : 2 Vestas V126 et 8 Vestas V136
- Hauteurs : de 154,5 m à 180 m

Bénéfices attendus :

Bénéficiaire	Part de l'IFER	Montant annuel €
Commune	20%	72 230€
EPCI	30%	108 346€
Département	50%	180 576€
Total	100%	361 152€

- Retombées fiscales : 361 152 € par an
- Rémunération des propriétaires et exploitants : revenus générés pour les propriétaires fonciers et les exploitants agricoles
- La création d'emplois locaux ou les contributions à la transition énergétique de la région.

6. Principales questions du public et réponses fournies

Quels sont les délais prévus de raccordement et comment se passe la coordination avec RTE et Enedis ?

- ✓ **Réponse :** Le raccordement du parc éolien sera effectué en lien avec Enedis, en fonction des disponibilités du réseau local. À ce stade, les modalités précises sont en cours de consolidation avec les services compétents.
Des échanges réguliers ont lieu pour anticiper les contraintes et garantir une intégration fluide au réseau.

Quand le parc sera-t-il mis en service ?

- ✓ **Réponse** : À ce jour, nous attendons la finalisation de l'instruction du dossier et le lancement de l'enquête publique. Si ces étapes se déroulent dans de bonnes conditions, et en l'absence de nouveau recours, la mise en service du parc est envisagée à l'horizon 2029.

Le calendrier dépend de plusieurs jalons :

- Finalisation de l'instruction par la DREAL,
- Avis de la MRAe (Mission Régionale d'Autorité Environnementale),
- Délai de réalisation de l'enquête publique,
- Décision de l'autorité préfectorale (appuyée par la CDNPS).

En l'absence d'aléa majeur, une mise en service envisagée en 2029. Ce calendrier tient en compte des délais réglementaires, techniques et de raccordement.

On vous tiendra informés à chaque grande étape. La transparence reste notre priorité.

Quelles études ont été menées concernant l'impact visuel sur la basilique de l'Épine ? Comment le projet respecte-t-il le patrimoine local, et des simulations ont-elles été réalisées ?

- ✓ **Réponse** : Le projet a fait l'objet d'analyses paysagères poussées, incluant :
 - Définition d'une Zone d'Influence Visuelle (ZIV) de 24 km,
 - Réalisation de photosimulations depuis des points sensibles,
 - Prise en compte de l'alignement avec les parcs éoliens existants.

Concernant la basilique de l'Épine, située à environ 10 km, les résultats montrent une **covisibilité très limitée voire nulle**, grâce à la topographie et aux éléments végétaux. Des mesures techniques d'intégration ont été adoptées :

- Choix de teintes neutres (blanc mat),
- Réduction de l'éclairage nocturne,
- Ajustement de la hauteur des machines selon les zones.

Un suivi post-installation est également prévu pour garantir que l'impact visuel reste conforme aux prévisions initiales.

Où en est le recours en cours devant le Tribunal administratif ? Quelles pourraient être les conséquences de cette décision sur l'avancement du projet ?

- ✓ **Réponse** : Pour rappel, ce jugement a annulé la décision du 12 juillet 2021 par laquelle le président du Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Châlons-en-Champagne avait refusé d'abroger certaines dispositions du SCoT (Schéma de Cohérence

Territoriale), en particulier celles interdisant le développement éolien autour de la Collégiale Notre-Dame-en-Vaux et de la Basilique Notre-Dame de l'Épine.

Concrètement, cela signifie que le juge a estimé que le maintien de cette interdiction n'était pas justifié, ce qui renforce la légitimité réglementaire du projet éolien. En l'absence d'appel, cette décision est devenue définitive depuis le 17 janvier 2024.

Ce jugement constitue donc une clarification importante et favorable pour le projet, puisqu'il supprime un blocage urbanistique potentiel qui empêchait la rédaction du PLUi sur ce secteur. Cela confirme que le cadre territorial permet désormais le développement éolien dans la zone concernée.

Est-ce que les changements dans le projet vont impacter la rémunération ?

- ✓ **Réponse :** Dans le cadre de l'optimisation du projet, les éoliennes E4 et E5, initialement prévues en Vestas V136 d'une puissance de 4,5 MW, seront finalement équipées de Vestas V126 d'une puissance de 3,6 MW.

Ce changement a été réalisé pour adapter le projet aux recommandations de la DREAL et aux contraintes du site paysagères et écologiques.

Conséquences pour les propriétaires/exploitants fonciers concernés :

La rémunération étant souvent indexée sur la puissance installée (3 000 €/MW/an), cette modification entraîne une baisse d'environ 20 % de la redevance annuelle pour chaque machine concernée.

Exemple chiffré :

- Pour une éolienne de 4,5 MW : rémunération estimée à 13 500 €/an,
- Pour une éolienne de 3,6 MW (E4 ou E5) : rémunération estimée à 10 800 €/an,
Différence : ~2700 €/an par machine.

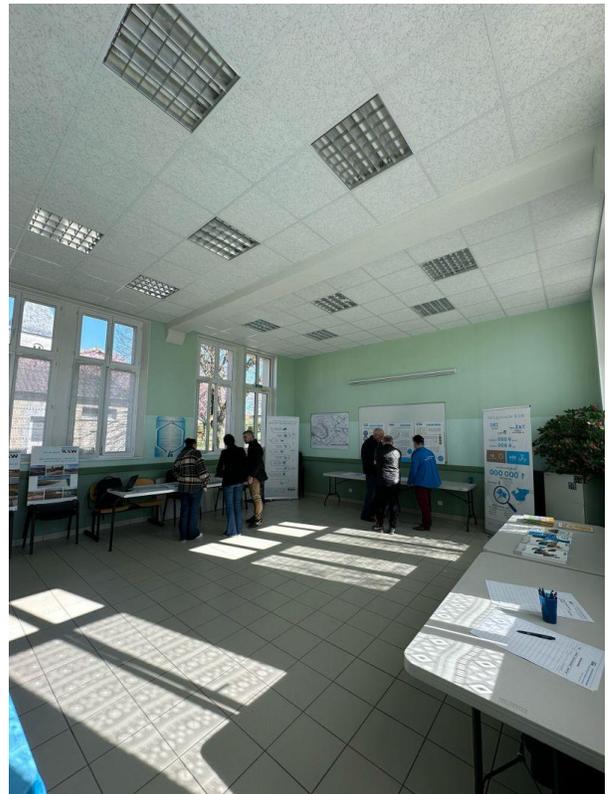
Ce choix technique ne remet ni en cause la viabilité économique du projet, ni les engagements contractuels vis-à-vis des propriétaires. Il reflète une volonté d'adaptation locale du projet pour concilier performance énergétique et respect du territoire.

7. Conclusion

En conclusion, la permanence publique du 31 mars 2025 à la mairie de Marson a permis de présenter en détail l'avancement du projet éolien "Autour des Carrières" et d'échanger ouvertement avec les habitants des communes concernées. Les discussions ont mis en lumière les préoccupations locales, notamment sur le raccordement électrique, l'impact visuel sur la Basilique de l'Épine et les aspects juridiques en cours. Les remarques et demandes spécifiques formulées par les participants seront prises en compte pour affiner le projet. Nous avons répondu à leurs questions avec transparence, les avons remerciés pour leur présence et leur participation,

puis avons remis la salle dans son état initial. Nous remercions chaleureusement tous les participants pour leur engagement et leur contribution précieuse à cette démarche collaborative.

Photos :



Annexes

Invitation à la permanence

Permanence publique - Projet éolien
AUTOUR DES CARRIÈRES



W.E.B Énergie du Vent vous invite à une **permanence publique** pour tout savoir sur le projet du **parc éolien "Autour des Carrières"** en développement sur les communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne.

 **Quand ?** Le 31 mars, de 16h à 19h

 **Où ?** Dans la mairie de Marson

On compte sur votre présence pour échanger avec vous sur ce projet spécifique à vos communes et **répondre à toutes vos questions !**

**Ce projet, c'est aussi le vôtre !
Cultivons, ensemble, l'énergie de demain.**

Panneaux mis à disposition

1. Écologie et biodiversité : espèces sensibles, bridage nocturne, suivi post-installation :

NATURE PRÉSERVÉE

L'installation du parc éolien prend en compte les enjeux écologiques locaux pour minimiser son impact puisque celui-ci est **situé à proximité de couloirs de migration d'oiseaux traversant la vallée de la Moivre**. Les espèces sensibles recensées, telles que plusieurs espèces de chauves-souris, les oiseaux nicheurs, ainsi que certains reptiles et amphibiens, bénéficieront de mesures de préservation adaptées.

Figure 01 - Synthèse sur la sensibilité écologique du site et sa proximité avec Natura 2000 et Natura 2000

LÉGENDE	
■	Zone Natura 2000
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique
■	Zone de sensibilité écologique

Espèces sensibles et protection

Certaines espèces, comme la Pipistrelle commune et la Noctule, sont particulièrement vulnérables aux éoliennes en raison de leur mode de vol. **Pour limiter l'impact sur ces mammifères volants, un bridage nocturne spécifique des éoliennes sera appliqué.** D'autres espèces, telles que le Faucon crécerelle, chassent dans les plaines agricoles et pourraient être affectées par les installations. **Afin de préserver leurs habitats, les éoliennes sont positionnées en tenant compte de leurs zones de chasse.**

D'autres mesures incluent :

- Mise en place de zones refuges pour l'Édicnème criard, afin d'éviter la fragmentation de son habitat.
- Distance de 200m entre les éoliennes et les zones boisées pour préserver les corridors écologiques.
- Suppression des éclairages superflus pour limiter l'impact sur la faune nocturne.

Mesure de réduction de l'impact

Le projet éolien intègre **plusieurs stratégies pour limiter ses effets sur l'environnement**. Les zones de chantier seront revégétalisées pour restaurer l'écosystème et des barrières anti-érosion seront installées afin de protéger les sols.

Par ailleurs, plusieurs innovations technologiques seront mises en place :

- Surveillance écologique post-installation pendant 10 ans pour évaluer l'impact et ajuster les mesures.
- Bridage nocturne des éoliennes** : spécifique de 22h à 7h et sous certaines conditions météorologiques durant l'été pour préserver les chauves-souris

Suivi et surveillance environnementale

L'installation du parc éolien ne marque pas la fin des efforts de préservation. **Un suivi écologique rigoureux sera mené pour évaluer les effets du parc sur la biodiversité.** Un suivi réglementaire de surveillance des oiseaux migrateurs et des chauves-souris sera mis en place, avec l'utilisation de radars anti-collision permettant **d'arrêter temporairement les éoliennes** si une espèce sensible s'approche.

Enfin, des capteurs de biodiversité collecteront des données **pour ajuster continuellement les mesures de protection**, garantissant ainsi un équilibre entre production d'énergie et préservation de l'environnement.

2. Nuisances sonores : études acoustiques, innovations techniques, bridage en fonction du vent, distance réglementaire augmentée :

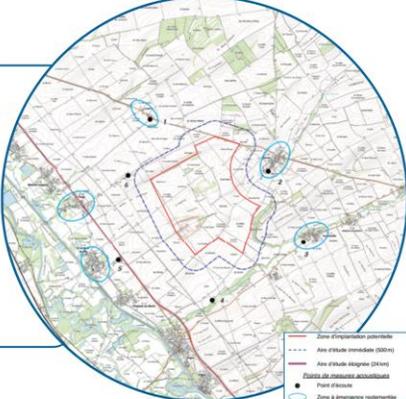
SILENCE ÉOLIEN



Ce projet éolien est conçu pour s'intégrer en douceur dans son environnement sonore. Plusieurs études et mesures sont mises en place pour garantir un impact minimal sur les habitants et la nature.

Les principaux facteurs pris en compte

- Distance optimisée aux habitations pour limiter les nuisances sonores.
- Influence des conditions météorologiques sur la propagation du bruit.
- Analyse des effets cumulés avec d'autres parcs éoliens pour éviter les nuisances accrues.
- Respect strict des normes acoustiques : 3 dB(A) la nuit, 5 dB(A) le jour.



Conception et innovations technologiques

Les éoliennes installées sont conçues pour être les plus silencieuses possibles grâce à des avancées technologiques. **Les pales sont équipées de systèmes de serration**, permettant de réduire le bruit de 1,5 dB(A). De plus, l'éloignement des habitations est **supérieur à 1 300 mètres**, atténuant fortement la perception sonore.

Un plan d'optimisation acoustique est également mis en place pour **garantir que les seuils réglementaires ne soient jamais dépassés**.





Études et modélisations acoustiques

Durant les études pour concevoir le projet en 2016/2017, **une analyse du bruit ambiant a été effectuée**. La modélisation précise des impacts sonores prend en compte la météo, le relief, la direction ainsi que la force des vents. De plus, une étude spécifique est menée pour analyser **les effets cumulés avec d'autres installations éoliennes** présentes dans la région.

Mesures d'atténuation du bruit

Pour réduire au maximum les nuisances sonores, **plusieurs actions concrètes** sont mises en place :

- Bridage nocturne des éoliennes, prenant en compte la direction et la force du vent, entre 22h et 07h pour minimiser le bruit.
- Réduction de la vitesse des pales en cas de dépassement sonore.
- Respect des distances réglementaires avec une augmentation de la zone tampon réglementaire de 500m à 1300m.

Un engagement durable pour une intégration sonore !

Ce parc éolien a donc été conçu pour assurer un confort acoustique optimal. Grâce aux mesures de surveillance continue, le respect des normes est garanti en permanence. Une transparence totale est assurée avec les riverains pour maintenir une cohabitation harmonieuse.

3. Patrimoine et paysage : visibilité depuis la Basilique de l'Épine, photosimulations, mesures d'atténuation :

HARMONIE PAYSAGÈRE

W.E.B

L'installation du parc éolien à une dizaine de kilomètres de la Basilique de Notre-Dame de l'Épine et la Collégiale Notre-Dame-en-Vaux suscite des interrogations **sur son impact visuel**. Située dans un environnement ouvert, ces basilique et collégiale gothiques classées au patrimoine mondial de l'humanité, sont des repères culturel et touristique incontournables dans votre paysage. Afin d'assurer **une intégration harmonieuse** du projet dans ce paysage sensible, des études approfondies ont été menées par W.E.B Énergie du Vent tout au long du développement du projet.

Patrimoine et perception visuelle

Collégiale Notre-Dame-en-Vaux : Située à dix kilomètres au nord du projet, localisée dans la centre-ville de Chalons en Champagne ne subira aucune altération de sa perception. L'analyse de covisibilité et les photosimulations confirment l'absence de gêne visuelle grâce à l'éloignement et aux éléments naturels masquant les éoliennes.

Notre-Dame de l'Épine : L'intégration paysagère du parc éolien a été minutieusement étudiée pour limiter l'impact sur la ligne d'horizon et préserver le rôle de repère architectural de la Basilique.

Impact paysager et mesures d'intégration

Les éoliennes introduisent de nouveaux éléments verticaux dans un paysage **topographiquement peu marqué**, soulevant trois enjeux principaux :

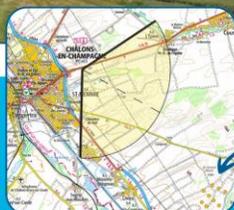
- **Modification de la ligne d'horizon** : L'introduction de structures modernes peut influencer la perception du site historique.
- **Effet de covisibilité** : Depuis certains points d'observation, les éoliennes peuvent apparaître en même temps que la basilique.
- **Contraste patrimoine-modernité** : L'interaction entre l'architecture gothique et les structures éoliennes pose la question de l'esthétique et de l'intégration visuelle.



Mesures de réduction de l'impact visuel

Pour assurer une **cohabitation respectueuse entre le patrimoine et l'innovation énergétique**, plusieurs mesures ont été mises en place :

- **Définition d'une Zone d'Influence Visuelle (ZIV)** de 24 km pour déterminer les co-visibilités possibles entre les éoliennes et les monuments classés.
- **Cartographies et photosimulations** pour évaluer la perception du parc à différentes distances et angles de vue.
- Positionnement stratégique des éoliennes pour **minimiser leur visibilité** depuis Notre-Dame de l'Épine et assurer un alignement harmonieux avec les parcs éoliens existants et choix d'un modèle plus petit pour les zones les plus hautes afin de limiter leur prégnance.
- Choix de teintes neutres (blanc mat) et de **matériaux réduisant la réflexion lumineuse**.
- Régulation de l'éclairage nocturne pour **préserver l'ambiance visuelle du site**.
- **Suivi post-installation** afin de garantir que l'impact visuel reste conforme aux études initiales.



Grâce à ces ajustements, le parc éolien s'intègre avec soin dans le paysage environnant, **conciliant développement des énergies renouvelables et préservation du patrimoine historique !**

Flyer résumé du projet laissé en libre distribution :



Parc éolien Autour des Carrières

Tout comprendre du projet

Contexte et objectif du projet

Le projet de parc éolien "Autour des Carrières" vise à installer et exploiter **10 éoliennes sur les communes de Marson et Vésigneul-sur-Marne**, situées dans la Marne (51), en région Grand Est. Ce projet s'inscrit dans une démarche de transition énergétique, contribuant à la production d'électricité renouvelable tout en **générant des retombées économiques locales**.

Historique du projet

Novembre 2016 : Sélection de W.E.B Énergie du Vent par le conseil municipal de Marson.

2017 : Début des études techniques et environnementales.

Avril 2018 : Installation d'un mât de mesure et premières discussions avec la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement).

2018-2019 : Réunions du comité de pilotage et études complémentaires (faune-flore, paysage, patrimoine).

Juin 2019 : Première réunion publique d'information.

Janvier 2020 - Octobre 2021 : Première instruction du dossier de demande d'autorisation.

Octobre 2021 : Modification du projet après le retrait de la commune de Saint Germain la Ville.

Mai 2022 : Nouvelle demande d'autorisation environnementale pour 10 éoliennes à Marson et Vésigneul.

Novembre 2021 : Deux permanences publiques pour informer sur l'avancement.

Mai 2023 : Ajout d'une étude paysagère complémentaire.

Avril 2024 : Demande de compléments par la DREAL.

Octobre 2024 : Envoi du dossier complété aux services instructeurs.

Depuis Mars 2025 : Échanges en cours avec la DREAL pour lever les derniers freins et améliorer l'intégration du projet.

Caractéristiques du parc

- 10 éoliennes
- 43,2 MW de puissance totale
- Modèles prévus :**
 - 2 éoliennes Vestas V126 (3,6 MW chacune, hauteur totale 154,5 m)
 - 8 éoliennes Vestas V136 (4,5 MW chacune, hauteur totale 180 m)

Prenez part au projet !

Chacun peut **prendre part à l'évolution du projet** grâce au comité de pilotage réunissant élus, acteurs locaux et riverains. Réunions et permanences publiques sont des occasions précieuses pour s'informer, échanger et construire ensemble un projet bénéfique pour tous. **Votre voix compte, participez !**

Bénéfices attendus

Revenus fiscaux pour les collectivités via l'IFER (*Imposition Forfaitaire sur les Entreprises de Réseaux*), **générant 361 152 € de recettes annuelles** réparties entre la commune, l'EPCI et le département.

Bénéficiaire	Part de l'IFER	Montant annuel €
Commune	20%	72 230€
EPCI	30%	108 346€
Département	50%	180 576€
Total	100%	361 152€

Prochaines étapes

- Début 2025** : Nouvelle réunion publique d'information.
- Enquête publique** : Après l'examen du dossier et réception de l'avis de la MRaE (*Missions Régionales d'Autorité Environnementale*).
- Décision finale** : Sur la base des recommandations de la CDNPS (*Commission de la nature, des paysages et des sites*).

Wassima Aningue
Cheffe de projet
07 85 06 59 64
wassima.aningue@web.energy

Marian Noët
Responsable régional Est
06 61 45 40 70
marien.noet@web.energy